



LE TRANSPORT DES SCOLAIRES DANS LES AGGLOMÉRATIONS

ENQUÊTE DONNÉES 2013

Questionnaire à renvoyer à l'ANATEEP avant le vendredi 21 mars 2014.

- par courrier à : ANATEEP - 8 rue Edouard Lockroy 75011 PARIS
- par fax au 01.43.57.03.94.
- par scan puis courriel à : courrier@anateep.fr

Ce questionnaire est téléchargeable sous format PDF à l'adresse www.anateep.fr

Pour toute demande d'information complémentaire pour renseigner le questionnaire, n'hésitez pas à contacter Éric Breton, Directeur d'études de l'ANATEEP au 01 43 57 42 86 ou eric.breton@anateep.fr

**ENQUÊTE SUR LES TRANSPORTS DE SCOLAIRES
auprès des communautés d'agglomération**

Dénomination et coordonnées de l'EPCI	Département n° :
tél :	
fax :	mail:
Personne à contacter :	
Fonction :	

Profil de l'EPCI	
Date de création de l'EPCI	
Nombre de communes du PTU	
dont à dominante rurale	
Population totale	
Superficie	ha
Avez-vous pris la compétence Transport scolaire au Département ?	oui non
Si oui, depuis quand ?	
Budget de transport (2013)	
dépenses effectives d'équipement	
dépenses de fonctionnement	
dont budget transport scolaire	
Présence d'organismes secondaires (AO2)	oui non
si oui, combien ?	
Fusion à venir dans une métropole ?	oui non

Les jeunes et le transport	
Effectifs scolaires transportés quotidiennement	total
Effectifs transportés et subventionnés (par jour)*	
écoliers subventionnés	
dont maternelles	
collégiens subventionnés	
lycéens subventionnés	
total subventionné	
Répartition des effectifs transportés par type de service utilisé	
Effectifs sur lignes régulières (doublages inclus)	
Effectifs sur circuits scolaires	
Effectifs sur SNCF (TER)	
autres	
total	

* au moins partiellement

Règles de subventionnement des élèves

Seuil kilométrique de prise en charge (domicile/établissement)	km	
Age minimum de prise en charge des élèves	ans	
Coût annuel moyen d'un élève subventionné (année scolaire 2013/14)	euros	
% de la participation financière moyenne à la charge de l'EPCI	%	
Assurez-vous la gratuité d'un aller/retour quotidien pour la famille ? (domicile/établissement)	oui	non
Le conseil général assurait-il la gratuité avant votre prise de compétence ?	oui	non
Montant de la DGD reçue	euros	
Part de DGD reversée par le Conseil général (/coût total)	%	
Recours juridique contre le Conseil général sur le transfert financier	oui	non
Si oui, avez-vous eu gain de cause ?	oui	non
Existence d'une réduction tarifaire sur la carte du réseau urbain ? laquelle ? précisez le prix de la carte "jeune"	oui	non
	%	
	euros	
Billettique		
carte scolaire "papier"	oui	non
carte scolaire sans contact et/ou magnétique	oui	non
Intégration tarifaire		
avec le conseil général	oui	non
avec le conseil régional	oui	non
avec les deux	oui	non

Sécurité des transports

Accompagnement		
obligatoire ?	oui	non
pour les seuls élèves de maternelle ?	oui	non
payé par l'EPCI ?	oui	non
Nombre de points d'arrêt	<i>commerciaux*</i>	<i>physiques</i>
sur lignes régulières		
dont arrêts matérialisés (au min poteaux)		
sur circuits scolaires		
dont arrêts matérialisés (au min poteaux)		
Nombre de points d'arrêt physiques accessibles		
aux fauteuils roulants (UFR)		
tous handicaps		

* arrêt commercial : desserte d'un lieu par un ou deux arrêts physiques

Sécurité des transports (suite)

En "seconde couronne" de votre PTU, privilégiez-vous le recours à des autocars pour le transport des élèves ?		
	oui	non
Accidents corporels de transport collectif sur le réseau (2012/2013) jeunes de moins de 18 ans autres usagers dans le car/bus autour du car/bus	<i>Tués</i>	<i>Blessés**</i>
Recherche de la responsabilité de la communauté d'agglomération	oui	non

** avec hospitalisation

Informations complémentaires

Type de matériel utilisé sur SATPS ***		
nombre de véhicules de 10 places et plus		
nombre de véhicules VL de moins de 9 places (conducteur inclus)		
Nombre de jours d'activation dans l'année du plan de transport adapté (PTA)****		
Date d'approbation du Schéma directeur d'accessibilité (SDA)		
SDA : dernière mise à jour		
Votre EPCI prend-elle en charge le transport des activités périscolaires ?	oui	non

*** y compris doublage de SRO mais hors transport adapté

**** article 4 de la loi du 21 août 2007

Autres remarques

sur une fusion éventuelle avec une métropole ou un autre EPCI , etc...